



BAREME HONORAIRES TRANSACTIONS :

1. CESSIONS DE DROIT AU BAIL, FONDS DE COMMERCE, SOCIÉTÉ :

10 % HT* du prix de cession net vendeur à la charge du cessionnaire (*sauf convention contraire*). Avec un minimum conseillé de 10 000 HT*.

2. LOCATIONS DE LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS AVEC OU SANS DROIT D'ENTRÉE :

30 % HT* du loyer annuel Hors taxes, hors charges à la charge du PRENEUR (*sauf convention contraire*). Avec un minimum conseillé de 10 000 HT*.

* TVA 20 % en sus pour la France métropolitaine.

www.foodstorepartners.com

SARL ADAG DÉVELOPPEMENT

389 chemin de la commune 06550 la Roquette sur Siagne

RCS: Cannes 801 518 507----CARTE T n°: 12385 / NICE